

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2020

BUDGET ANNEXE « VENTE D'ÉNERGIE
PHOTOVOLTAÏQUE »



SOMMAIRE

- 1. Rappel du contexte de la création du budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque »**
- 2. Point sur les dépenses et les recettes 2019 et les orientations budgétaires pour 2020**

1. Création du budget annexe

- ▶ La ville de Saint Jean le Blanc a installé des panneaux photovoltaïques à la salle Montission.
- ▶ La production d'électricité provenant de ces panneaux est intégralement revendue à EDF.
- ▶ A titre de rappel, l'activité de production d'électricité photovoltaïque est une activité constitutive d'un service industriel et commercial (SPIC). Une régie municipale à autonomie financière mais non dotée de la personnalité morale a été créée. Le budget est autonome financièrement.

1. Création du budget annexe

Par délibération, du 27 septembre 2016, le budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque » a été créé à compter du 01/01/2017. Il est soumis à la TVA, le budget est donc géré en Hors Taxes, et le suivi budgétaire et comptable de cette activité est retracé dans un budget distinct appliquant la nomenclature M4.

1. Création du budget annexe

Quelques chiffres clés :

- ⇒ Surface des panneaux photovoltaïques : **220 m²**
- ⇒ Nombre de panneaux photovoltaïques : **230**
- ⇒ Nombre d'onduleurs : **2**

2. Le point sur les dépenses et les recettes 2019 et les orientations budgétaires pour 2020

5/14

2.1 Calcul du résultat 2019

FONCTIONNEMENT	2019
Recettes de fonctionnement réalisées	5 563,25
Dépenses de fonctionnement réalisées	5 725,28
Résultat de fonctionnement de l'exercice (déficit)	-162,03
Excédent de fonctionnement reporté à la clôture de N-1 (002)	7 465,30
Résultat global de fonctionnement à la clôture de l'exercice (excédent)	7 303,27

2. Le point sur les dépenses et les recettes 2019 et les orientations budgétaires pour 2020

6/14

2.1 Calcul du résultat 2019

INVESTISSEMENT	2019
Recettes d'investissement réalisées	5 083,00
Dépenses d'investissement réalisées	0,00
Résultat d'investissement de l'exercice (excédent)	5 083,00
résultat d'investissement reporté à la clôturen-1 (001)	10 166,00
Résultat global d'investissement à la clôture de l'exercice (excédent)	15 249,00

2. Le point sur les dépenses et les recettes 2019 et les orientations budgétaires pour 2020

7/14

2.1 Calcul du résultat 2019

	2019
RESULTAT FINAL DE CLOTURE (fonctionnement + investissement)	22 552,27
REPORTS (RESTES A REALISER) - RECETTES	0,00
REPORTS (RESTES A REALISER) - DEPENSES	0,00
Excédent sur report	0,00

RESULTAT FINAL NET

22 552,27

2. Le point sur les dépenses et les recettes 2019 et les orientations budgétaires pour 2020

2.2 Le section d'exploitation

Les recettes : La vente d'électricité :

L'électricité produite est entièrement revendue à EDF. Un contrat d'achat de l'énergie électrique produite par les panneaux photovoltaïques a été signé avec date d'effet le 17 février 2014, pour une durée de 20 ans.

Une facture est éditée tous les ans à partir de la date d'effet du contrat.

Les recettes 2019 s'élèvent à 5 563.25 € , elles correspondent à la vente d'électricité de l'année 2018

2. Le point sur les dépenses et les recettes 2019 et les orientations budgétaires pour 2020

9/14

2.2 Le section d'exploitation

Les recettes : La vente d'électricité :

Pour l'année 2020, une recette de 6 000 € peut être inscrite.

2. Le point sur les dépenses et les recettes 2019 et les orientations budgétaires pour 2020

10/14

2.2 Le section d'exploitation

Les dépenses :

Charges à caractère général (chapitre 011) :

Le montant des charges à caractère général s'élève à 642.28 €. Elles concernent le contrôle des installations électriques (107.59 € H.T) l'utilisation du réseau de distribution d'électricité (34.69 €) , ainsi que le contrat de maintenance préventive (500 € H.T).

Une somme de 1 660 € peut être inscrite au BP 2020 dont 1 000 € de provision.

2. Le point sur les dépenses et les recettes 2019 et les orientations budgétaires pour 2020

11/14

2.2 Le section d'exploitation

Les dépenses :

Impôt sur les bénéfices (chapitre 69):

Le montant pour 2019 est de 0 € compte tenu du résultat de l'exercice 2018 (déficit de 4 812.25 €).

Le résultat de fonctionnement pour l'exercice 2019 étant également déficitaire (- 162.03 €), une somme de 0 € peut être inscrite au budget 2020.

2. Le point sur les dépenses et les recettes 2019 et les orientations budgétaires pour 2020

12/14

2.2 Le section d'exploitation

Les dépenses :

Opération d'ordre budgétaire (chapitre 042) :

Il s'agit des amortissements des panneaux photovoltaïques et des onduleurs mis à disposition par la commune. Le montant des amortissements s'élève à 5 083 € pour 2019.

Un somme identique est à prévoir pour 2020.

2. Le point sur les dépenses et les recettes 2019 et les orientations budgétaires pour 2020

13/14

2.2 Le section d'investissement

Les recettes :

Opération d'ordre budgétaire (chapitre 040) :

Il s'agit des amortissements des panneaux photovoltaïques et des onduleurs mis à disposition par la commune (opération d'ordre). En 2019, le montant est de 5 083 €.

L'amortissement est linéaire et l'absence des nouvelles acquisitions permet d'inscrire le même montant de 5 083 € pour l'année 2020.

2. Le point sur les dépenses et les recettes 2019 et les orientations budgétaires pour 2020

2.2 Le section d'investissement

Les dépenses :

Aucune dépense d'investissement réalisée en 2019.

En 2020 les dépenses s'équilibreront avec les recettes d'investissement conformément à la nomenclature M4.



VILLE DE SAINT-JEAN-LE-BLANC (LOIRET)

Hôtel de Ville

Place de l'Église

45650 Saint-Jean-le-Blanc

02 38 66 39 61

www.saintjeanleblanc.com



@VilleSaintJeanleBlanc